

**MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME
- DOSSIER D'APPROBATION -**

Les pièces suivantes sont remaniées dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du PLU de Tricot :

- Pièce 3 : Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Pièce 4a : Règlement
- Pièce 4c : Découpage en zones : Le secteur aggloméré 1/2000^{ème}

Les autres pièces du dossier PLU approuvé le 4 décembre 2018 et modifié les 3 mars 2020 et 14 juin 2022 n'ont fait l'objet d'aucun changement et restent donc en vigueur.